

EPCI : 008 PEVELE-CAREMBAULT

ARRONDISSEMENT : 59

TRESORERIE SPL : TRESORERIE TEMPLEUVE-LA-PEVELE



Envoyé en préfecture le 04/04/2019
 N° 1259 FPU (1)
 Reçu en préfecture le 04/04/2019
 Affiché le
 ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_039_1-DE

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition de 2018 2	Taux d'imposition plafonné pour 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE	21 810 542	26,24	>>>	22 793 000	5 980 883

Pour information :
 Bases de taxe d'habitation
 relatives aux logements vacants

3b

I-2 – RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2018 2	Autre option : taux moyens pondérés des communes 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) 5
Taxe d'habitation	75 750 594	11,51		78 466 000	9 031 437
Taxe foncière (bâti)	68 760 782	0,227		71 772 000	162 922
Taxe foncière (non bâti)	2 226 792	2,92		2 269 000	66 255

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019

20760147	-	559 796	-	145 663	-	784 778	-	3 972 631	-	N C	-	650 669
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 4		Produit global des IFR 5		Produit de la CVAE 6		DCRTP 7		TASCOM 8
	-		+	1 094 887	=	5 980 883	+	9260 614				
		Versement GIR 7		Prélèvement GIR 7		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)				

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) 9

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) 6	7	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) 8		TAUX VOTES 9	Produit correspondant (col.4 x col.9) 10	Réserve de taux capitalisée 11	Réserve de taux utilisée 12	TAUX VOTE 13	Taux mis en réserve 14
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières		11,51	Taxe d'habitation	11,51	9 031 437	0,450	0	26,24	0,45
		0,227	Taxe foncière (bâti)	0,227	162 922				
		2,92	Taxe foncière (non bâti)	2,92	66 255				
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières	9 260 614				9260 614				

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2019 11

Produit de CFE unique (col.4 x col.13) 5980 883

Si décision de modifier la durée d'intégration
des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A LILLE

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Laurent de JEKHOWSKY

le 14 MARS 2019

Le préfet,

le

A Pont à Neuf

Le président,

le 25 Mars 2019

MINISTÈRE DE L'ACTION
 ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PRELECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
 ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX



EPCI : 008 PEVELE-CAREMBAULT

ARRONDISSEMENT : 59

TRESORERIE SPL : TRESORERIE TEMPLEUVE-LA-PEVELE



Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019 59 FPU (2)

Affiché le

ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_039_1-DE

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES¹²

Taxe d'habitation :	407 517
Taxe foncière (bâti) :	137
Taxe foncière (non bâti) :	6
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	566
b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	151 305
Dotation pour perte de THLV :	

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)¹³

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	2 524 600

2a. BASES NON TAXEES¹⁴

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	33 913
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	576 633
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	490 362

2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS¹⁵

CVAE : part dégrevée	1 448 031
CVAE : part relative aux exonérations compensées	265
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR⁵

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	544 897
Stations radioélectriques	213 680
Gaz – stockage, transport...	
	26 201

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES¹⁶

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	26,26	26,26		18,70	26,71	26,43

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE¹⁷

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 :	
national	de l'EPCI
18,30	26,82
Taux maximum de la majoration spéciale :	
	0,170

EPCI en régime de croisière			Plafonnement du taux de CFE		
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation ²¹	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation ²²	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre ²³	Taux moyen communal 2018 (niveau national) ²⁴	Taux plafond pour 2019 ²⁵	
1,001748	1,000791		26,43	52,86	